

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1676**22 novembre 2002****SOMMAIRE**

Admy Holding S.A., Luxembourg	80426	Fontenay S.A., Luxembourg	80425
Albrecht Holding S.A., Luxembourg	80421	Gas Shipping S.A., Luxembourg	80407
Alliance Resources Holding S.A.	80445	Get Creative Marketing S.A., Grevenmacher	80445
Art Project, S.à r.l., Luxembourg	80403	Goyaz S.A., Luxembourg	80425
Art Project, S.à r.l., Luxembourg	80404	Goyaz S.A., Luxembourg	80430
B.I. Marie-Claire Walers, S.à r.l., Crauthem	80429	Grach S.A.H., Luxembourg	80425
BCEE Ré S.A.	80418	Gramado Investments S.A.H., Luxembourg	80414
BMD International S.A.H., Luxembourg	80432	Gramado Investments S.A.H., Luxembourg	80415
BMD International S.A.H., Luxembourg	80432	Guarani Holding S.A., Luxembourg	80431
Bellinva S.A., Luxembourg	80419	Horizonte, S.à r.l., Luxembourg	80437
Blicon S.A., Luxembourg	80421	Imm. Lux S.A., Luxembourg	80417
Bluegreen S.A.H., Luxembourg	80430	Insurance & Reinsurance Consultant Agency S.A., Luxembourg	80433
Caillebotis Polyester Trading CPT S.A., Luxem- bourg	80423	Insurance & Reinsurance Consultant Agency S.A., Luxembourg	80433
CDC Net S.A., Luxembourg	80417	Intabex Worldwide S.A., Luxembourg	80447
Celsius S.A.H., Luxembourg	80404	Intabex Worldwide S.A., Luxembourg	80447
Cindag S.A., Luxembourg	80404	Intabex Worldwide S.A., Luxembourg	80447
Civil Engineering International Holding S.A., Lu- xembourg	80418	International Technik Holding S.A., Luxembourg	80420
Colotel Holding, S.à r.l., Luxembourg	80408	International Ventures Corporation S.A.H., Lu- xembourg	80415
Colotel Holding, S.à r.l., Luxembourg	80410	J.M.D.S. S.A., Luxembourg	80427
Concin S.A.H., Luxembourg	80417	KA Investments Holding S.A., Luxembourg	80416
Concin S.A.H., Luxembourg	80426	Koningslaan, S.à r.l., Luxembourg	80405
Contracting and Engineering Entreprises C.E.E. Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	80427	Koningslaan, S.à r.l., Luxembourg	80407
D.H.C. S.A., Kehlen	80415	Kordy S.A.	80445
Denton S.A., Luxembourg	80422	Lippert Transports Internationaux, S.à r.l., Gre- venmacher	80429
Dualon International Holding S.A., Luxembourg ..	80416	Louisiana International Finance & Management S.A.H., Luxembourg	80426
Duva Holding S.A., Luxembourg	80421	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	80416
Endherma S.A., Luxembourg	80431	Luxpar-Ré S.A.	80432
Endherma S.A.H., Luxembourg	80432	Maxipier S.A.	80446
Entreflor S.A., Luxembourg	80419	New Ice S.A., Luxembourg	80423
Euromultimédia S.A., Luxembourg	80402	Nopson, G.m.b.H., Bous	80434
Evendine S.A., Luxembourg	80420	Odagon S.A., Luxembourg	80431
Fairfield Investment S.A.	80446	Op Huefdreich, S.à r.l., Wecker	80435
Fidi Holding S.A., Luxembourg	80426	Oodi S.A.H., Luxembourg	80427
Fineurope S.A.H., Luxembourg	80427	Owen International S.A., Luxembourg	80429
Finlav International S.A., Luxembourg	80418	Parofin Holding S.A., Luxembourg	80403
Flesch Immobilière, S.à r.l., Beidweiler	80428		
Fontenay S.A., Luxembourg	80416		

Pégase S.A.H., Luxembourg	80433	Twinterg S.A., Esch-sur-Alzette	80428
Pégase S.A.H., Luxembourg	80433	UMA Unified Management Associates S.A.	80446
Per Investments Holding S.A., Luxembourg	80408	UNFIMER S.A., Union Financière Mercantile, Lu-	
Persi S.A., Luxembourg	80407	xembourg	80422
Pharmatech Services (Luxembourg) S.A., Luxem-		UNFIMER S.A., Union Financière Mercantile, Lu-	
bourg	80410	xembourg	80422
Pharmatech Services (Luxembourg) S.A., Luxem-		UNFIMER S.A., Union Financière Mercantile, Lu-	
bourg	80414	xembourg	80422
Planfin S.A., Luxembourg	80434	UNFIMER S.A., Union Financière Mercantile, Lu-	
Polite S.A.	80446	xembourg	80423
Prospect Holding S.A., Luxembourg	80420	UNFIMER S.A., Union Financière Mercantile, Lu-	
R.T.S. Company, S.à r.l., Luxembourg	80447	xembourg	80423
Real Estate Capital S.A., Luxembourg	80426	Varfin Investissements S.A., Luxembourg	80434
Real Estate Capital S.A., Luxembourg	80429	VDS Finder S.A., Luxembourg	80405
Real Estate Investments S.A., Luxembourg	80425	Vigraf Investment Holding Co S.A., Luxembourg .	80421
Real Estate Investments S.A., Luxembourg	80430	Waldofin S.A.H., Luxembourg	80418
Revu International S.A.H., Luxembourg	80417	Walfra Investments S.A., Luxembourg	80428
Ripoulux S.A.H., Luxembourg	80405	Walfra Investments S.A., Luxembourg	80434
SES Ré S.A.	80402	Wallsort International S.A.H., Luxembourg	80424
Shannon Investments S.A.	80446	Wallsort International S.A.H., Luxembourg	80424
Société Européenne pour le Développement		Wallsort International S.A.H., Luxembourg	80424
(SEDEV) S.A.H., Luxembourg	80419	Wallsort International S.A.H., Luxembourg	80425
Staples Luxco, S.à r.l., Munsbach.	80439	West Fields Consolidated S.A.H., Luxembourg ...	80419
Tarizzio S.A., Luxembourg	80420	West Investment Holding S.A., Luxembourg	80431
Tarp International Holding S.A., Luxembourg ...	80424	West Investment Holding S.A., Luxembourg	80434
Twinterg S.A., Esch-sur-Alzette	80428		

EUROMULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 70, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 50.278.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78645/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SES RE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.772.

*Extrait des résolutions du 12^{ème} Conseil d'Administration prises par vote circulaire
en date du 20 septembre 2002*

«

2. The Board accepts the resignation of Mr Roland Frère as Director of the Company with effect 2nd August 2002. The Board thanks Mr Frère for his involvement in the development of the Company.

3. The Board resolves to co-opt Mr Fabrice Frère as Director of the Company in replacement of Mr Roland Frère. This co-optation will be ratified during the next General Meeting of Shareholders.

»

Traduction libre en français de ce qui précède:

«

2. Le Conseil accepte la démission de M. Roland Frère en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 2 août 2002.

Le Conseil remercie M. Roland Frère pour sa contribution au développement de la société.

3. Le Conseil décide de co-opter M. Fabrice Frère en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de M. Frère. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78672/730/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PAROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.739.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(78388/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.555.

In the year two thousand two, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

MMA INTERNATIONAL S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France) and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxy holders A and B, the latter acting as managing director.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated July 7, 2002, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole actual partner of ART PROJECT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on November 3, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 34 of January 11, 2000.

The said share transfer agreement, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

As a consequence of what has been stated hereabove, the partner decides to amend the article 6 of the articles of association which will read as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

MMA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France) et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

cette dernière agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 7 juillet 2002, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, elle est la seule et unique associée de la société ART PROJECT, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 34 du 11 janvier 2000.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

En conséquence de ce qui a été déclaré ci-avant, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euro (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (100,-EUR) chacune.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 octobre 2002.

G. Lecuit.

(78532/220/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 octobre 2002.

G. Lecuit.

(78533/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

CINDAG, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 17.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 82, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78556/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CELSIUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.732.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 82, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78557/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VDS FINDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.363.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2002, que:
- Les démissions de Messieurs Giuseppe De Spirt et Gianluca Giuseppe Edoardo Venturini Guerrini de leur poste d'Administrateur ont été acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de cinq à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 82, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78558/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

RIPOULUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

RIPOULUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(78559/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

KONINGSLAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.493.

In the year two thousand two, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

NOWA HOLDING, S.à r.l., having its registered office at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, here represented by Mr Pieter van Nugteren, private employee, residing in Dudelange, by virtue of a proxy given on September 18, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of KONINGSLAAN, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on November 26, 1998, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 123 of February 26, 1999;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the corporate capital of twenty thousand United States dollars (20,000.- USD) into twenty thousand four hundred and twenty-nine Euro (20,429.- EUR) at the rate of exchange of 1.- EUR for 0.979 USD prevailing on September 25, 2002.

The proof of the rate of exchange existing between the United States Dollar and the Euro on September 25, 2002 has been given to the undersigned notary.

The sole shareholder decides to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars (USD) into Euro (EUR).

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one thousand five hundred seventy-one Euro (1,571.- EUR) without issuing any new shares, so that after this increase, the subscribed capital will amount to twenty two thousand Euro (22,000.- EUR) represented by twenty (20) shares without designation of a nominal value.

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the sole shareholder so that the amount of one thousand five hundred seventy-one Euro (1,571.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides the reintroduction of a nominal value to one thousand one hundred Euro (1,100.- EUR) per share.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at twenty two thousand Euro (22,000.- EUR) represented by twenty (20) shares with a par value of one thousand one hundred Euro (1,100.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, are estimated at approximately eight hundred Euro (800.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

NOWA HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, ici représentée par Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration datée du 18 septembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société KONINGSLAAN, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 26 février 1999.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'unique associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'unique associé décide de changer la monnaie d'expression du capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000,- USD) à vingt mille quatre cent vingt-neuf Euros (20.429,- EUR) au cours de change de 1,- EUR pour 0,979 USD en vigueur le 25 septembre 2002.

La preuve du cours existant entre le Dollar des Etats-Unis et l'Euro au 25 septembre 2002 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'unique associé décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Dollars des Etats-Unis (USD) en Euro (EUR).

Troisième résolution

L'unique associé décide d'augmenter le capital social de mille cinq cent soixante et onze Euros (1.571,- EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de vingt deux mille Euros (22.000,- EUR) représenté par vingt (20) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par le seul associé actuel, de sorte que le montant de mille cinq cent soixante et onze Euros (1.571,- EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'unique associé décide de réintroduire une valeur nominale de mille cent Euros (1.100,- EUR) par parts sociales.

Cinquième résolution

L'unique associé décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à vingt deux mille Euros (22.000,- EUR) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de mille cent Euros (1.100,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ huit cents Euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. van Nugteren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 60, case 7. – Reçu 15,71 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 octobre 2002.

G. Lecuit.

(78526/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

KONINGSLAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 octobre 2002.

G. Lecuit.

(78527/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

PERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.880.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

PERSI S.A.

Signatures

Administrateurs

(78560/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GAS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.161.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, vol. 575, fol. 92, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Luca Pianura, administrateur de sociétés, demeurant à Via Pia 1-A, I-Mogliano Veneto, Président du conseil d'administration

- Monsieur Massimiliano Coppola, dirigeant d'entreprise, demeurant à Favaro

- Monsieur Livio Pianura, administrateur de sociétés, demeurant à Mogliano Veneto

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78654/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.115.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

PER INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(78561/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

COLOTEL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 65.512.

In the year two thousand two on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

- COLONY FRANCE SHAREHOLDER III, L.L.C., having its registered office at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles CA 90067, USA;
- COLONY FRANCE III, L.P., having its registered office at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles CA 90067, USA;

All here represented by Ms Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on July 19, 2002.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that, they are the sole actual shareholders of COLOTEL HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on July 9, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 730 of October 9, 1998. The articles of which have been amended by a private deed on May 2, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to transfer the registered office of the Company from L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, to L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Second resolution

The shareholders decide to accept the resignation of Mr Roeland P. Pels, lawyer, residing at 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg and Mrs Anne Compère, private employee, residing at 2, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg, as Managers of the Company with effect as per the date of the present deed, and to accord discharge for the performance of their mandate.

Third resolution

The shareholders decide to appoints as Managers of the Company, with effect as per the date of the present deed:

- Mr Philippe Lenglet, residing at 47 East 87th Street, NY-10128 New York;
- COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a company having its registered office at L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Fourth resolution

The shareholders decide the creation of two groups of Managers:

Manager A

- Mr Philippe Lenglet prenamed;

Managers B

- COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l. prenamed;
- Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing in L-2410 Luxembourg, 62, rue du Reckenthal.

Fifth resolution

The shareholders decide to amend article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 12.** The company is administered by a board of managers composed of managers A and B, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties any manager has extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object except for matter concerning engagements exceeding five thousand Euro (5,000.- EUR) for which, the joint signature of any manager B along with the manager A is required.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- COLONY FRANCE SHAREHOLDER III, L.L.C., ayant son siège social à 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles CA 90067, USA;

- COLONY FRANCE III, L.P., ayant son siège social à 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles CA 90067, USA;

Tous ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 19 juillet 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société COLOTEL HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 du 9 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 2 mai 2002, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès au L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Roeland P. Pels, juriste, demeurant 24, rue des Maraîchers à L-2124 Luxembourg et de Madame Anne Compère, employée privée, demeurant 2, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg, en tant que gérants de la société avec effet à dater du jour du présent acte, et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de gérants de la société, avec effet à dater du jour du présent acte:

- Monsieur Philippe Lenglet, demeurant 47 East 87th Street, NY-10128 New York;

- COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Quatrième résolution

Les associés décident la création de deux groupes de gérants:

Gérant A:

- Monsieur Philippe Lenglet prénommé;

Gérants B:

- COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l. précitée;

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste demeurant à L-2410 Luxembourg, 62, rue du Reckenthal.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants A et B, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet excepté pour

les matières excédant la valeur de cinq mille Euros (5.000,- EUR) pour lesquelles la signature conjointe de n'importe quel gérant B et du gérant A est requise.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante Euro (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 octobre 2002.

G. Lecuit.

(78536/220/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

COLOTEL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 65.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 octobre 2002.

G. Lecuit.

(78537/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.151.

In the year two thousand two, on the twenty-seventh of September, at 11 a.m.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, on April 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 719 of October 3, 2000, the articles of which have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on May 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 785 of October 26, 2000;

- on August 8, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 161 of March 2, 2001;

- on September 7, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 239 of April 2, 2001;

- on November 17, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 484 of June 27, 2001;

- on November 23, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 484 of June 27, 2001;

- and for the last time on May 31, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1212 of December 21, 2001.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium), being in the chair, who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Philip Basler-Gretic, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. by an amount of one million six hundred sixty-seven thousand six hundred fifty United States dollars (1,667,650.- USD), in order to raise it from the amount of 17,677,840.- USD to 19,345,490.- USD by the issuance of 166,765 new shares with a par value of ten United States dollars (10.- USD) each to be subscribed and paid-up by a contribution in kind from Mr Dominique Moreau, business executive, residing in Le Prieuré, F-37130 Lignièrès de Touraine, France, of 228,674 shares of PharmaTech FRANCE SAS, with registered office in France, with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, consisting of 98.28% of the total share capital of the said Company.

2. Waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights.

3. Subsequent amendment of Article 5 first paragraph of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at nineteen million three hundred forty-five thousand four hundred ninety United States dollars (19,345,490.- USD) represented by one million nine hundred thirty-four thousand five hundred forty-nine (1,934,549) shares with a par value of ten United States dollars (10.- USD) each».

4. Sundries.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital by an amount of one million six hundred sixty-seven thousand six hundred fifty United States dollars (1,667,650.- USD) in order to raise it from its present amount of seventeen million six hundred seventy-seven thousand eight hundred and forty United States dollars (17,677,840.- USD) to nineteen million three hundred forty-five thousand four hundred ninety United States dollars (19,345,490.- USD) by the issuance of one hundred sixty-six thousand seven hundred sixty-five (166,765) new shares with a nominal value of ten United States dollars (10.- USD), each vested with the same rights and obligations as the existing shares and to accept their subscription and their payment by contribution in kind as follows:

Subscription - Payment

The actual shareholders having waived their preferential subscription rights, appeared:

Mr Dominique Moreau, prenamed,
here represented by Philip Basler-Gretic, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 25, 2002,

who declared to subscribe to one hundred sixty-six thousand seven hundred sixty-five (166,765) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of two hundred twenty-eight thousand six hundred seventy-four (228,674) shares of the Company PharmaTech FRANCE SAS, with registered office in France, 33, rue Michel Faraday, Zac de la Vrillonnerie, F-37170 Chambray-les-Tours, with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, consisting of 98.28% of the total share capital of the said Company, the 166,765 shares having a total value of one million six hundred sixty-seven thousand six hundred fifty United States dollars (1,667,650.- USD).

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915 as amended, the 228,674 contributed shares of PharmaTech FRANCE SAS have been dealt with in a report established on September 27, 2002, by BILLON & ASSO-CIES, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg which concludes as follows:

«Conclusion

On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the 228 674 ordinary shares of PharmaTech FRANCE S.A.S. which is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

It results furthermore from a certificate issued by the managing director of PharmaTech FRANCE SAS on September 27, 2002, that:

«- Mr Moreau is the owner of 228,674 shares of PharmaTech FRANCE SAS (the «Shares»), representing 98.28% of the Company's total share capital;

- The Shares are fully paid-up;

- Mr Moreau is the person solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- the Shares are not encumbered with any pledge (except for a pledge to NextPharma TECHNOLOGIES S.A., which has agreed to waive the pledge in the event of contribution-in-kind of the Shares) or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him; and

- according to the French laws and the constitution of the Company the shares are freely transferable to PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.; and

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares to PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., required in France, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.»

The appearing parties represented as stated hereabove, declare that Mr Moreau, is the owner of 166,765 shares of PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., being 8.62% of the said Company's total share capital, and PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. is the owner of 232,676 shares of PharmaTech FRANCE SAS, being 100% of the said Company's total share capital.

The said proxy, report and certificate, after having been signed ne varietur by the members of the board, the proxy holder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

Further to the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at nineteen million three hundred forty-five thousand four hundred ninety United States dollars (19,345,490.- USD) represented by one million nine hundred thirty-four thousand five hundred forty-nine (1,934,549) shares with a par value of ten United States dollars (10.- USD) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

Insofar as the contribution in kind results in PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., holding more than 65% (sixty-five per cent), in specie 100%, of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the shareholders, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept septembre à 11.00 heures.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 6 avril 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 719 du 3 octobre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire soussigné en date:

- du 11 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 785 du 26 octobre 2000,
- du 8 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 161 du 2 mars 2001,
- du 7 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 239 du 2 avril 2001,
- du 17 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 484 du 27 juin 2001,
- du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 484 du 27 juin 2001,
- et pour la dernière fois en date du 31 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1212 du 21 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. d'un montant d'un million six cents soixante-sept mille six cent cinquante dollars des Etats-Unis (1.667.650,- USD) pour le porter de son montant actuel de 17.677.840,- USD au montant de 19.345.490,- USD, par l'émission de 166.765 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD), à souscrire et à libérer par Monsieur Dominique Moreau, directeur, résidant à Le Prieuré, F-37130 Lignièrès de Touraine, France, de 228.674 actions de PharmaTech FRANCE SAS, ayant son siège social en France, 33, rue Michel Faraday, Zac de la Vrillonnerie, F-37170 Chambray-les-Tours, chaque action ayant une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), représentant 98,28% du capital social de cette société.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leurs droits de souscription préférentielle.

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (19.345.490,- USD) représenté par un million neuf cent trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf (1.934.549) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant d'un million six cent soixante sept mille six cent cinquante dollars des Etats-Unis (1.667.650,- USD) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions six cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante dollars des Etats-Unis (17.677.840,- USD) à dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (19.345.490,- USD) par l'émission de cent soixante-six mille sept cent soixante-cinq (166.765) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature comme suit:

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leurs droits de souscription préférentielle, comparaît:

Monsieur Dominique Moreau, prénommé,

ici représenté par Maître Philip Basler-Gretic, prénommé,

agissant en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2002,

lequel, représenté comme dit-est, déclare souscrire les cent soixante-six mille sept cent soixante-cinq (166.765) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune et de les libérer intégralement par apport en nature de deux cent vingt-huit mille six cent soixante-quatorze (228.674) actions de PharmaTech FRANCE SAS, une société ayant son siège social en France, 33, rue Michel Faraday, Zac de la Vrillonnerie, F-37170 Chambray-les-Tours, chaque action/part ayant une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), représentant 98,28% du capital social de cette société, les 228.674 actions apportées ayant une valeur totale d'un million six cent soixante-sept mille six cent cinquante dollars des Etats-Unis (1.667.650,-USD).

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les 228.674 actions de PharmaTech FRANCE SAS apportées ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 27 septembre 2002 par BILLON & ASSOCIES, réviseur d'entreprises, dont le siège social est établi à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué comme décrit au-dessus, nous n'avons pas des commentaires à faire sur la valeur globale des 228.674 actions ordinaires de PharmaTech France SAS qui est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre.»

Il résulte en outre d'un certificat émis par un administrateur de PharmaTech FRANCE SAS daté du 27 septembre 2001 que:

«Monsieur Moreau est propriétaire de 228.674 actions (les 'Actions'), représentant 98,28% du capital souscrit de la société;

- les Actions sont entièrement libérées;

- Monsieur Moreau est le seul ayant droit sur ces les Actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des Actions n'est grevée de gage (à l'exception d'un gage en faveur de NextPharma TECHNOLOGIES S.A. qui a acceptée de renoncer à son gage en cas d'apport en nature des Actions en faveur de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.) ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des Actions ne fait l'objet d'une saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs des Actions;

-selon la loi française et les statuts de la société, les Actions sont librement transmissibles à PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société à PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Les personnes comparantes, représentées comme dit est, déclarent que Monsieur Moreau est le propriétaire de 166.765 actions de PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., à savoir 8,62% du capital total de ladite société et que PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. est le propriétaire de 232.676 actions de PharmaTech FRANCE SAS, à savoir 100% du capital total de ladite société.

Lesdits rapport, procurations et certificat, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (19.345.490,- USD) représenté par un million neuf cent trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf (1.934.549) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de plus de 65%, en l'espèce 100% des parts émises par une société existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des actionnaires, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, A. Braquet, P. Basler-Gretic, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 octobre 2002.

G. Lecuit.

(78534/220/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 octobre 2002.

G. Lecuit.

(78535/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

**GRAMADO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GRANADO INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.585.

L'an deux mille deux, le premier octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GRANADO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.585, constituée suivant acte notarié en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 708 du 23 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2002, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Pascal Bouvy, juriste, demeurant à Saint-Mard, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

Modification de l'article 1^{er} des statuts concernant:

1 Changement de la raison sociale de GRANADO INVESTMENTS S.A. en GRAMADO INVESTMENTS S.A.

2 Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en GRAMADO INVESTMENTS S.A.
En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GRAMADO INVESTMENTS S.A.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bouvy, C. Waucquez, S. Roeleveld, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 65, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

F. Baden.

(78538/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

GRAMADO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.585.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

F. Baden.

(78539/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2002.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 26.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION

Signatures

Administrateurs

(78562/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

D.H.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 84.855.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 25 octobre 2002, vol. 139, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte net de l'exercice (8,64 EUR).

- Report à nouveau	8,64 EUR
--------------------------	----------

Composition du conseil d'administration

1. Monsieur Abram De Haan, président-directeur général
2. Monsieur Daniel Feyder, directeur
3. Monsieur Marc Schmitz, comptable

Commissaire aux comptes

Monsieur Maurits De Haan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(78717/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.079.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(78563/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.821.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

Signatures

Administrateurs

(78564/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

KA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.114.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

KA INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(78565/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FONTENAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.832.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juin 2002 à 15.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Karl Guénard, Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78610/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

IMM. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.908.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

IMM.LUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(78566/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

REVU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.215.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

REVU INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(78567/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CDC NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.110.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

CDC NET S.A., Société Anonyme

J.-R. Bartolini / S. Krancenblum

Administrateurs

(78568/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CONCIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 57.998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2002 à 16.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, l'assemblée a nommé au poste d'administrateurs

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains,

- Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains,

- IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

et au poste de commissaire aux comptes

- SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2008

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78603/560/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.091.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

FINLAV INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(78569/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.426.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(78570/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WALDOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.972.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

WALDOFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(78571/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BCEE RE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.722.

*Extrait des résolutions du 27^{ème} Conseil d'Administration qui ont été prises par vote circulaire
en date du 14 octobre 2002*

«

2. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Roland Frère de son poste d'Administrateur avec effet au 2 août 2002.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Roland Frère pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la société.

3. Le Conseil décide de coopter Monsieur Claude Stiennon en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Roland Frère.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale.

4. Le Conseil décide de porter à l'ordre du jour de la plus prochaine Assemblée Générale la nomination d'un nouvel Administrateur-Délégué.

»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78670/730/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT (SEDEV), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.298.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT (SEDEV)

Signatures

Administrateurs

(78572/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.460.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A.

Signatures

Administrateurs

(78573/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ENTREFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.090.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour la société ENTREFLOR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(78574/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BELLINVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.753.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87 case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

BELLINVA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78676/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.471.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

PROSPECT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(78575/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TARIZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.668.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

TARIZIO S.A.

Signatures

Administrateurs

(78581/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.327.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(78582/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

EVENDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.658.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87 case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

EVENDINE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78677/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

DUVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.529.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

DUVA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(78583/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ALBRECHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.743.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

ALBRECHT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(78584/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VIGRAF INVESTMENT HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.664.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

VIGRAF INVESTMENT HOLDING CO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78589/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BLICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.207.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87 case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78679/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

DENTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.274.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87 case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

DENTON S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78681/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.472.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78576/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.472.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78577/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.472.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78578/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.472.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78579/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.472.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

UNFIMER S.A., UNION FINANCIERE MERCANTILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78580/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.023.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.

Signatures

Directors

(78590/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

NEW ICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.607.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

NEW ICE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78682/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TARP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 15.602.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 septembre 2002

L'assemblée accepte la démission de la LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la société et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement au poste de commissaire aux comptes la société LAXA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Composition du conseil d'administration:

- Madame Rita Harnack, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne
- Monsieur André Meder, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly
- Madame Monique Maller, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker

Commissaire aux comptes:

- LAXA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
- Les mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78683/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.348.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78585/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.348.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78586/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.348.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78587/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.348.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(78588/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GOYAZ, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 67.872.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(78591/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 72.571.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(78592/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FONTENAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.832.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(78593/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GRACH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 28.372.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(78595/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

REAL ESTATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.570.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(78594/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ADMY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 15.534.

—
Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(78596/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FIDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2271 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 20.371.

—
Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(78597/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CONCIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 57.998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(78598/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

LOUISIANA INTERNATIONAL FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.925.

—
Le soussigné Jean-Paul Defay déclare avoir démissionné, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société LOUISIANA INTERNATIONAL FINANCE & MANAGEMENT S.A.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Certifié sincère et conforme

J.-P. Defay

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78616/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

**CONTRACTING AND ENGINEERING ENTREPRISES C.E.E. LUXEMBOURG HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.890.

—
Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(78599/560/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

OSDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.416.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Signatures

(78600/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FINEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.424.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'administration

Signatures

(78601/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

J.M.D.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.779.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 24 septembre 2002

1. L'assemblée a pris connaissance de la démission des administrateurs:

Evelyne Jastrow, Administrateur de sociétés, demeurant à 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Marc Alain Jastrow, Administrateur de sociétés, demeurant à 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Simon Dahan, Administrateur de sociétés, demeurant à La Donnière N° 8 F-69970 Marennes

et nommé en remplacement

M. Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer

M. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg

M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg

qui termineront le mandat des administrateurs démissionnaires sortants.

L'assemblée a pris connaissance de la démission du commissaire aux comptes:

SAFILUX S.A., société anonyme ayant son siège social à 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

et nommé en remplacement

AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

qui terminera le mandat du commissaire aux comptes sortant.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortant de leur mandat à ce jour.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78602/560/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TWINERG, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, rue d'Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 64.224.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 7 mai 2002

Il résulte de l'assemblée générale que:

L'assemblée a constaté la démission en date du 19 décembre 2001 de son poste d'administrateur de Monsieur W. Bosmans, demeurant à B-2710 Merksem.

Elle a approuvé à l'unanimité la cooptation par le Conseil d'administration du 19 décembre 2001 comme administrateur en remplacement de Monsieur Ludo Van den Kerckhove, demeurant à B-2170 Merksem. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78604/799/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TWINERG, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 5, domaine de Schlassgoart.
R. C. Luxembourg B 64.224.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Signature.

(78605/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FLESCHE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 13, um Wangert.
R. C. Luxembourg B 74.272.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour FLESCHE IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(78606/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WALFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 58.998.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 octobre 2002

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange (L), Monsieur Alain Vasseur, consultant demeurant à Holzem (L) et Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et le mandat de Commissaire aux Comptes de HIFIN S.A., Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour WALFRA INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78615/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour OWEN INTERNATIONAL S.A.

Signature

(78607/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

B.I. MARIE-CLAIRE WALERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
R. C. Luxembourg B 74.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour B.I. MARIE-CLAIRE WALERS, S.à r.l.

Signature

(78608/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

LIPPERT TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.
R. C. Luxembourg B 43.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour LIPPERT TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.

Signature

(78609/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

REAL ESTATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.570.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 17 juin 2002 à 11.30 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001 et donne décharge à l'administrateur de catégorie A démissionnaire, Monsieur Olivier Fourcade, pour l'exécution de son mandat jusqu'au 2 juillet 2001.

Ratification de la cooptation intervenue en date du 2 juillet 2001 de Monsieur Benoît Blouin en tant qu'administrateur de catégorie A, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Reconduction des mandats de Messieurs Patrice Demeestere, Benoît Blouin en tant qu'administrateurs de catégorie A; Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs de catégorie B et HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78612/010/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.571.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 17 juin 2002 à 11.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001 et donne décharge à l'administrateur de catégorie A démissionnaire, Monsieur Olivier Fourcade, pour l'exécution de son mandat jusqu'au 2 juillet 2001.

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital social.

Ratification de la cooptation intervenue en date du 2 juillet 2001 de Monsieur Benoît Blouin en tant qu'administrateur de catégorie A, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Reconduction des mandats de Messieurs Patrice Demeestere, Benoît Blouin en tant qu'administrateurs de catégorie A; Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs de catégorie B et HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78611/010/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GOYAZ S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 67.872.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2001 à 17.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2000.

Ratification de la cooptation de Madame Elise Lethuillier comme administrateur, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, démissionnaire et décharge donnée à ce dernier pour l'exercice de son mandat.

Décharge pleine et entière donnée aux Administrateurs, Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch, Elise Lethuillier et au commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., pour les actes passés au cours de leur mandat.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch, Elise Lethuillier, en tant qu'administrateurs, et nomination de la FIDUCIAIRE LEREBOUTET & SIMMER S.A., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78613/010/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BLUEGREEN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.425.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(78617/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GUARANI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 54.684.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 5 septembre 2002 à 11.00 heures*

Acceptation des démissions de Messieurs Jean Bintner, Norbert Schmitz, et Norbert Werner de leur mandat d'Administrateurs en date du 23 août 2002 et également de la démission de Monsieur Eric Herremans de son mandat de commissaire aux comptes en date du 23 août 2002, tout en leur donnant décharge pour l'exercice de leur mandat.

Nomination en remplacement des administrateurs démissionnaires, de Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, demeurant à Luxembourg, Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Karl Guenard, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg.

Nomination, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, de H.R.T. REVISION, S.à r.l. 32, rue J.P. Brasseur, Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Transfert du siège social de la société du 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78614/010/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ENDHERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.761.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(78618/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WEST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.813.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(78620/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ODAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.715.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(78621/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BMD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.796.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(78619/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BMD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.796.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 juin 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de les renouveler pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78623/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ENDHERMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.761.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 mars 2002 à 9.30 heures

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs, COSAFIN S.A. et Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier.

Leur mandat viendra à échéance à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78625/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

LUXPAR-RÉ, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.295.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises le 30 septembre 2002

«1. Le Conseil décide de nommer Monsieur Claude Dierkens, qui accepte, en remplacement de Monsieur Roland Frère, en tant que Dirigeant Agréé (Directeur-Délégué) de la Société, en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Roland Frère pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la Société.

2. En conséquence, le Conseil procède à la mise à jour des pouvoirs de signatures selon les dispositions reprises dans un document annexé aux présentes résolutions pour en faire partie intégrante.

Cela étant, il est mis fin à la fonction de Directeur-Délégué et aux pouvoirs de la gestion journalière y relatifs qui avaient été conférés à Monsieur Roland Frère par décision du Conseil d'Administration en date du 7 août 2001.»

Pour la Société

C. Dierkens

Directeur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78668/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PEGASE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(78622/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PEGASE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.741.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 mai 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de un an. Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78624/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INSURANCE & REINSURANCE CONSULTANT AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 59.615.

Acte constitutif publié à la page 26503 du mémorial C n° 553 du 8 octobre 1997.

Le bilan clos au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(78631/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INSURANCE & REINSURANCE CONSULTANT AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 59.615.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 avril 2002 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société

Les comptes clos au 31 décembre 2001 et pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 sont approuvés.

Le bénéfice est reporté sur les pertes antérieures.

Décharges sont données aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats sur les comptes clos au 31 décembre 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour INSURANCE & REINSURANCE CONSULTANT AGENCY S.A.

P. Sganzerla

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78634/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WEST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.813.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 mai 2002 à 11.00 heures

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78626/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VARFIN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.596.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

(78628/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PLANFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.687.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

(78629/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WALFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 58.998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

(78630/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

NOPSON, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5408 Bous, 45, rue de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 68.856.

—
Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 11. Oktober 2002

Der Gesellschaftssitz wird mit Wirkung am 1. November 2002 innerhalb der Gemeinde Bous von route de Stadtbredimus 24 nach rue de Luxembourg 45 verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Oktober 2002.

NOPSON, G.m.b.H.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78646/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

OP HUEFDREISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 25, Haaptstrooss.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Pierre Frank, entrepreneur de construction, demeurant à L-6869 Wecker, 25, Haaptstrooss.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 et la loi du 18 septembre 1933, telles qu'elles ont été modifiées, et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la promotion l'achat et la vente de biens immobiliers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour réalisation de l'objet social. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de OP HUEFDREISCH, S.à r.l.**Art. 5.** Le siège social est établi à Wecker.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, du consentement de ceux-ci.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié sous les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts existantes.**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique, comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours. En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales aux prix arrêtés. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

En cas de pluralité d'associés les présentes dispositions sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

En cas de pluralité d'associés la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans accord préalable et par écrit de la société.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, le décès de l'un d'eux, ne met pas fin à la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée à la société par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon le cas. Le ou les gérants sont révocables à tout moment.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simple mandataire, un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralités d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2002.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de mille (EUR 1.000,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre Frank prénommé, qui aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-6869 Wecker, 25, Haaptstrooss.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Frank, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 85, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 octobre 2002.

P. Decker.

(78647/206/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

HORIZONTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille deux, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 2. La société prend la dénomination de HORIZONTE, S.à r.l., et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 063 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), constituée par acte notarié numéro 4145 reçu en date du 26 juin 2002, enregistrée en date du 1^{er} juillet 2002 à The Public Registry Office of Panama, Department of Mercantile, Microjacket 419310, Document 363031.

b) EUROLUX MANAGEMENT S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 064 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 16.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, se réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US dollars), est estimé à EUR 20.445,03 (vingt mille quatre cent quarante-cinq Euros trois cents).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique: Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à L-7308 Heisdorf, 28, rue Jean De Beck.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.H. Van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 136S, fol. 63, case 5. – Reçu 203,36 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

J. Elvinger.

(78653/211/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

STAPLES LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the seventh day of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

STAPLES Inc., incorporated under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), acting as a general partner in the name and on behalf of

STAPLES EUROPE HOLDINGS GP, General Partnership, incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Cedar House, 41 Cedar Avenue, PO Box HM1179 Hamilton HM-EX, Bermuda

here represented by M^e Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Corporate Objectives - Registered Office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 4, 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single member companies.

The Company will exist under the corporate name of STAPLES LUXCO, S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives

The purpose of the Company shall be to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative and marketing assistance ancillary thereto to any of STAPLES operating companies and their subsidiaries. In furtherance of the foregoing, the Company may borrow money, in particular from STAPLES EUROPE HOLDINGS GP, issue securities and other evidences of indebtedness, provide security and issue guarantees for such indebtedness and for the indebtedness of any of STAPLES operating companies and their subsidiaries, may lend money to any of STAPLES operating companies and their subsidiaries and may guarantee the indebtedness of any of STAPLES operating companies and their subsidiaries.

The Company may also take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign, enterprises.

In general, the Company may effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The share capital is fixed at EUR 17,000.- (seventeen thousand Euros) represented by 170 (one hundred and seventy) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management and shareholders

Art. 8. Board of Managers

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»), composed either solely of manager(s) of category A or of manager(s) of category A and manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. Powers of the Board of Managers

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers and if managers of category A are only appointed, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any one of them.

In case of plurality of managers, and if both manager(s) of category A and manager(s) of category B are appointed, the Company will be validly committed towards third parties in the following way:

a) For any transactions, except transactions falling under the scope of daily management as set out in clause b): joint signatures of two managers, being understood that the Company is only validly bound towards third parties by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B;

b) The daily management is delegated to one category B manager. This person can bind the Company by his sole signature acting within the limits of the day to day management, which includes among others:

- representation of the company towards public authorities in Luxembourg including the preparation and conduct of the relations with these authorities;
- relations with the local auditors, accountants, lawyers and all other external advisers;
- decisions which entail an engagement up to a value of EUR 10,000.- (ten thousand Euros);
- signature on corporate bank account up to a value of EUR 10,000.- (ten thousand Euros).

If the Company is in a situation where it has no manager(s), the sole shareholder shall appoint himself as manager or, in case the Company has more than one shareholder, the shareholders shall appoint themselves as managers and the Company shall in that case be bound by their joint signatures towards third parties.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders Decisions

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 13. Financial Year

The Company's financial year ends on the Saturday closest to the 31st of January of each year and the new financial year starts on the following day.

Art. 14. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the Saturday closest to the 31st of January 2003.

Subscription - Payment

All the 170 (one hundred seventy) shares representing the capital have been entirely subscribed by STAPLES EUROPE HOLDINGS GP, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 17,000.- (seventeen thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager(s) for an undetermined duration:

A) as managers of category A:

- Mr Jacques Lévy, President, STAPLES INTERNATIONAL, residing at Avenue Alphonse XIII, 18/10, 1180 Brussels, Belgium; Manager A

- Mr Basil Anderson, Vice Chairman, STAPLES, Inc., residing at 1140 Queens Rangers Lane, Westchester, PA 19382, U.S.A.; Manager B

B) as manager of category B:

- Mr Romain Thillens, Economist, residing at 10, avenue Nicolas Kreins, L-9536 Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg; Manager B.

The Company will be validly committed towards third parties following article 9 of the articles of association.

2) The Company shall have its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STAPLES, Inc., société de droit de l'État de Delaware (USA), agissant au nom et pour le compte de STAPLES EUROPE HOLDINGS GP, General Partnership, société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Cedar House, 41 Cedar Avenue, PO Box HM1179 Hamilton HM-EX, Bermuda, ici représentée par M^e Dunja Pralong-Damjanovic, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée**Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 4, 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société a comme dénomination STAPLES LUXCO, S.à r.l.

Art. 2. Objet Social

La Société a pour objet le financement direct ou indirect et/ou la prestation de services financiers de toute société du groupe STAPLES et de leurs filiales, ainsi que l'assistance administrative et de marketing y relative, à toute société du groupe STAPLES et à leurs filiales.

Dans ce cadre, la Société peut emprunter de l'argent, et notamment de STAPLES EUROPE HOLDINGS GP, donner des garanties et autres titres de créances pour de telles dettes et pour les dettes de toute société du groupe STAPLES et de leurs filiales, peut prêter de l'argent à toute société du groupe STAPLES et à leurs filiales et peut garantir les dettes de toute société du groupe STAPLES et de leurs filiales.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère.

En général, la Société peut faire toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations directement ou indirectement décrites au présent article, sans pouvoir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - parts sociales

Art. 5. Capital Social

Le capital social est fixé à dix-sept mille (17.000,- EUR) représenté par cent soixante-dix (170) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 11 des présents Statuts.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé soit uniquement de gérant(s) de catégorie A soit de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B (le «conseil de gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ont tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 9 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants et si seulement les gérants de catégorie A sont nommés, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un gérant.

En cas de pluralité de gérants, et si les gérants de catégorie A et de catégorie B sont nommés, la Société sera valablement engagée de manière suivante:

a) Pour toute transaction, sauf pour les transactions qui relèvent de la gestion journalière prévue par le paragraphe b) ci-dessous: la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que la Société n'est valablement engagée à l'égard des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B;

b) La gestion journalière est déléguée à un gérant de catégorie B. Cette personne peut engager la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière, comprenant entre autres:

- La représentation de la société devant les autorités publiques au Luxembourg, y compris la préparation et conduite des relations avec ces autorités;

- Les relations avec les commissaires, comptables, avocats du Luxembourg et tout autres conseillers externes;

- Les décisions impliquant un engagement pouvant s'élever jusqu'à EUR 10.000,- (dix mille Euros) maximum;

- La signature du compte bancaire de la Société jusqu'à EUR 10.000,- (dix mille Euros) maximum.

Si la Société se retrouve, le cas échéant, sans gérant, l'associé unique se nommera lui-même en tant que gérant ou, s'il y a plusieurs associés, les associés se nommeront eux-même en tant que gérants et la Société ne sera engagée à l'égard des tiers, dans un pareil cas, que par la signature conjointe de tous les gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée par une majorité simple des gérants présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Décisions des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice Social

L'exercice social se termine chaque année le samedi le plus proche du 31 janvier et l'exercice social suivant commence le jour suivant le samedi en question.

Art. 14. Résultats Sociaux

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Répartition des Bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi Applicable

Art. 17. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le samedi le plus proche du 31 janvier 2003.

Souscription - Libération

Les 170 (cent soixante-dix) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par STAPLES EUROPE HOLDINGS GP, GENERAL PARTNERSHIP, prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

A) en tant que gérants de catégorie A:

- Monsieur Jacques Lévy, Président, STAPLES INTERNATIONAL, domicilié à l'adresse suivante: Avenue Alphonse XIII, 18/10, 1180 Brussels, Belgium

- Monsieur Basil Anderson, Vice Chairman, STAPLES, Inc., domicilié à l'adresse suivante: 1140 Queens Rangers Lane, Westchester, PA 19382, U.S.A.;

B) en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, domicilié à l'adresse suivantes: 10, avenue Nicolas Kreins, L-9536 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers de la manière définie à l'article 9 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 136S, fol. 67, case 9. – Reçu 170 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

J. Elvinger.

(78659/211/370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GET CREATIVE MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an den Längten.

R. C. Luxembourg B 66.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour GET CREATIVE MARKETING S.A.

Signature

(78633/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.689.

—
Le contrat de domiciliation conclu le 29 novembre 1999 entre ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 18 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(78635/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

KORDY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.938.

—
Le contrat de domiciliation conclu le 15 décembre 2000 entre KORDY S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 18 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(78636/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

MAXIPIER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.944.

Le contrat de domiciliation conclu le 22 novembre 1999 entre MAXIPIER S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 18 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78637/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FAIRFIELD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.610.

Le contrat de domiciliation conclu le 28 février 2000 entre FAIRFIELD INVESTMENT S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 18 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78638/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.274.

Le contrat de domiciliation conclu le 27 mars 2000 entre SHANNON INVESTMENTS S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 18 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78639/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

POLITE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.771.

Le contrat de domiciliation conclu le 10 avril 2000 entre POLITE S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 18 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78640/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

UMA UNIFIED MANAGEMENT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.927.

Le contrat de domiciliation conclu le 10 avril 2000 entre UMA UNIFIED MANAGEMENT ASSOCIATES S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 18 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78641/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTABEX WORLDWIDE, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.069.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(78642/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTABEX WORLDWIDE, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.069.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 19 septembre 2002

1. Les rapports des Administrateurs et Commissaire aux Comptes au 30 juin 2002 sont approuvés.
2. Les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002 sont approuvés. Le résultat au 30 juin 2002 est reporté à l'exercice suivant.
3. Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes sont déchargés par vote spécial en respect de l'exécution de leurs mandats au 30 juin 2002.

Luxembourg, le 19 septembre 2002.

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78643/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTABEX WORLDWIDE, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.069.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 8 août 2002

- La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 2002 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78644/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

R.T.S. COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 1, Allée Pierre Mansfeld.

STATUTS

L'an deux mille deux, le onze octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Sonia Neyrinck, gérante de société, demeurant à B-7332 Sirault, 82, rue Albert Bériot,

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de R.T.S. COMPANY, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente en détail et l'import-export d'articles électriques, électroménagers, audiovisuels et accessoires, ainsi que toutes opérations se rattachant à cette branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10.

Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11.

Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associée représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante pour une durée indéterminée Sonia Neyrinck, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature,
- Le siège social est établi à L-2118 Luxembourg, 1, Allée Pierre Mansfeld.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. Neyrinck, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 70, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 octobre 2002.

P. Decker.

(78651/206/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.